

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

QUERELLE RELIGIEUSE DANS LA NOUVELLE-GRENADE.

Des débats très importants sont engagés en ce moment dans la République hispano-américaine de la Nouvelle-Grenade, entre la suprême autorité judiciaire et le corps épiscopal. On sait que les colonies américaines du Sud, en se séparant de l'Espagne, ont gardé la religion catholique et se sont même souvent distinguées par leur zèle à faire fleurir la foi. Dernièrement, la république de la Nouvelle-Grenade elle-même, dont il est ici question, a expédié à Rome un négociateur chargé de ramener dans son sein la Compagnie de Jésus. Cet acte et plusieurs autres sont honorables; mais à même temps il paraît que les vrais principes de l'indépendance du pouvoir spirituel ne sont pas encore nettement définis dans le droit public de ce pays, et il en résulte un conflit grave que le pouvoir législatif sera obligé de trancher.

Nous ne voulons pas croire que l'esprit d'incrédulité ait suscité dans la République américaine ces légistes rancuniers et hargneux qui sont traditionnels dans nos vieux Etats de l'Europe; nous aimons mieux penser que les essais d'un système de gouvernement vraiment libre et catholique ne sont pas encore terminés aux bords américains, et qu'il suffira du plus léger examen législatif pour couper court à de nouveaux embarras. Voici les faits: L'Evêque de Panama, usant des coutumes et discipline ecclésiastiques en vigueur dans ce pays, a rendu exécutoire un jugement de son tribunal ecclésiastique qui condamnait un prêtre prévaricateur. Pourvoi a été interjeté par le condamné auprès du Tribunal Suprême de la République, siégeant à Bogota. Le Tribunal a admis le pourvoi, et a fulminé un arrêt, en date du 15 décembre dernier, mettant en cause l'Evêque de Panama et, par suite, le suspendant de l'exercice public de sa juridiction. La loi sur laquelle est fondée la seconde partie de cet arrêt, loi très récente puisqu'elle est du 18 avril 1843, concerne expressément les employés et fonctionnaires publics. Ces termes paraissent si peu s'appliquer aux évêques ou autres dignitaires de l'Eglise, que la loi fut discutée et promulguée dans la République sans la moindre réclamation de la part des évêques; d'ailleurs, ces mots ont partout un sens tellement clair et défini, qu'il faut habiter les tristes régions du despotisme de la Russie ou de certains Etats protestants pour les mal entendre. Quoi qu'il en soit, le Tribunal Suprême s'est cru en droit d'invoquer cette loi à l'appui de son usurpation de pouvoir; non content de suspendre l'exercice public de la juridiction de l'Evêque, en le sommant de comparaître à sa barre pour répondre des faits à lui imputés, il a pris soin d'appliquer un autre article de la même loi, destiné à pourvoir au remplacement des fonctionnaires suspendus et en conséquence il a fait signifier la suspension de l'Evêque au chapitre diocésain et au métropolitain, qui est l'archevêque de Bogota.

A peine ce dernier prélat a-t-il eu notification d'un si singulier arrêt, qu'il a pris la plume et a rédigé la protestation suivante:

"Bogota, 21 décembre 1843.

"A M. le président de la Suprême Cour de Justice.

"Conjointement avec la copie de V. E., en date du 18 courant, n° 159, j'ai reçu copie authentique de l'arrêt prononcé en première instance par la Cour Suprême de Justice, dans la cause de responsabilité instruite contre le R. Evêque de Panama, sur la plainte du prêtre J. Joachim Gomez Martinez, plainte appuyée par M. le fiscal. Je voudrais pouvoir me borner à accuser réception de cette note, mais les devoirs qui me sont imposés par mon caractère de Métropolitain de cette province sont si sacrés; la responsabilité à laquelle ces devoirs me lient devant Dieu, est si terrible; ce que je dois à l'Eglise catholique et à la Nouvelle-Grenade me tient si chèrement au cœur, qu'il ne m'est pas possible d'éviter de répondre de la manière dont je vais le faire.

"En admettant le recours et l'accusation contre le R. Evêque de Panama, la Suprême Cour a déclaré cet Evêque suspendu, conformément à l'art. 22 de la loi du 18 avril de cette année, de l'exercice public de sa juridiction autorisée par les lois civiles."

"Je ne pense pas que cette loi puisse être applicable aux évêques; et si, au moment de sa promulgation, nous l'eussions comprise ainsi, nous, les évêques de la Nouvelle-Grenade, eussions réclamé, pour satisfaire à nos obligations les plus sacrées. Cette loi tout entière est conçue dans des termes qui supposent des fonctionnaires ou des employés recevant leur autorité du suprême pouvoir public; mais les évêques reçoivent la leur de Dieu: leur autorité ne dérive point de la puissance politique, et par cela même elle ne peut être ôtée ni altérée par elle. Suspendre un évêque, c'est le priver de l'exercice de sa juridiction, qu'il a reçue de Jésus-Christ, et l'en priver de manière que les actes exercés par lui durant sa suspension soient frappés de nullité; mais il n'existe qu'une suspension capable de produire de tels effets dans un évêque, c'est celle qui émanerait du seul entre eux qui a reçu l'autorité suprême sur les autres; du seul qui, de droit divin, possède dans l'Eglise qualité pour les juger. Ce sont là des principes dogmatiques, desquels nul catholique ne peut s'écarter, encore moins un Métropolitain, qui, participant des attributs du primat universel, a une double responsabilité et un double devoir de défendre les droits de l'Episcopat.

"La puissance de l'Episcopat ne saurait jamais dépendre des lois civiles ni des tribunaux établis par ces lois, quelle que soit la forme de gouvernement adoptée dans l'ordre politique, quel que soit le caractère accordé par les lois aux canons et aux évêques dans l'ordre civil: tout cela, en effet, n'est qu'accessoire: le pouvoir civil sera libre de donner ou d'ôter des privilèges, d'accorder ou de refuser aux lois canoniques et aux actes juridictionnels des évêques sa sanction civile, et d'appuyer cette sanction par des peines coercitives dans l'ordre temporel; mais rien de tout cela n'augmente ni ne diminue, dans aucun cas, la force de la loi canonique ni l'autorité épiscopale.

"Jamais, chez les nations catholiques, on n'a vu suspendre un évêque de l'exercice de sa juridiction. Il s'est présenté des cas où l'évêque a été jugé ou même déporté, mais dans aucun de ces cas on ne l'a vu suspendre dans l'exercice de sa juridiction. Sous le règne de Charles III et sous celui de Charles IV, les procès des évêques de Cuenca et de Guazo, sous le premier de ces monarques, celui de l'archevêque de Valence sous le second, firent grand bruit. Dans aucun de ces procès les Conseils de Castille et des Indes n'imaginèrent même de suspendre les évêques dans l'exercice de leur juridiction, malgré que cette juridiction fut autorisée par les lois civiles de l'Espagne comme elle l'est pour les évêques de la Nouvelle-Grenade dans la République. Chaque évêque,

durant son absence devant le conseil, où ils répondirent aux imputations qui leur étaient faites, pourvu au gouvernement de son diocèse par le moyen de ses vicaires. Lorsque, en 1814, le roi Ferdinand VII ordonna à l'évêque de Quito, D. Joseph Cuero Caicedo, de comparaître devant le Conseil des Indes, bien que la cause du procès fût une prévarication d'infidélité, on eut recours au Pape pour faire nommer un coadjuteur qui gouvernât l'Eglise de Quito, avec le caractère d'évêque in partibus, ce qui effectivement s'arrangea ainsi. Il n'importe que la mort de Mgr. Cuero à Lima, lorsqu'il était déjà en route pour l'Espagne, ait empêché la venue du coadjuteur. Si, à une époque postérieure, l'Eglise d'Espagne a vu dans plusieurs de ses diocèses le scandale de gouverneurs ecclésiastiques nommés par quelques chapitres pendant l'exil ou la détention des évêques, il n'en est pas moins certain que le Pontife romain les déclara excommuniés, électeurs et élus durent donner satisfaction à l'Eglise et se faire absoudre des censures encourues par eux.

"L'art. 23 de la loi citée porte que la mise en cause et par conséquent la suspension du fonctionnaire public étant décrétée, il en est donné avis à l'autorité supérieure de laquelle elle relève la nomination du fonctionnaire." Il suit de là qu'en ordonnant de communiquer son arrêt au vénérable doyen et au chapitre de Panama, ainsi qu'au métropolitain de la province, pour les fins exprimées dans l'article en question, la Suprême Cour a tout d'abord entendu que le chapitre ou le métropolitain, dans le cas, pourvoieraient d'un gouverneur l'Eglise de Panama. Dicu me garde de commettre un tel attentat, par lequel je ferais tourner le pouvoir pontifical remis en mes mains, à la destruction de l'Eglise et à la ruine des âmes en introduisant le schisme! Je crois que le chapitre de l'Eglise cathédrale de Panama n'osera pas plus que moi bouleverser ce diocèse.

"Ces réflexions et la teneur même de l'arrêt de la Suprême Cour, sont clairement voir qu'en dictant l'arrêt on n'a pas laissé de reconnaître la difficulté immense, incurable, qui se présentait; en effet, l'arrêt ne déclare pas simplement la suspension, comme cela a lieu à l'égard des fonctionnaires de l'ordre temporel, il dit: "Le R. Evêque de Panama reste suspendu de l'exercice public de sa juridiction autorisée par les lois civiles." Pourquoi ces restrictions, si la loi a vraiment le pouvoir de suspendre les évêques? Qu'entend-on par ces mots: "Exercice public de sa juridiction autorisée par les lois civiles"? L'Episcopat a-t-il une juridiction qui ne soit pas publique? Cette juridiction tout entière est essentiellement publique; car, je le répète, le caractère civil allégué par la loi n'est qu'accessoire et n'altère en rien la nature ni l'exercice de la juridiction épiscopale. On voit donc que l'application de la loi du 18 avril de cette année n'a pu s'étendre aux évêques; et que si on l'interprétait comme on le fait à l'égard du R. Evêque de Panama, il s'ensuivrait que l'autorité de celui qui gouvernerait l'Eglise de Panama cesserait d'être catholique, à cause de la suspension du prélat légitime décrétée par la puissance temporelle; c'est-à-dire qu'il s'ensuivrait un schisme et le bouleversement de l'Eglise et la ruine des âmes.

"Dans l'anxiété où je me vois aujourd'hui, combattu d'un côté par mon respect et ma soumission envers les autorités constituées de la République, et d'un autre côté, par l'impérieuse voix de mes devoirs de Métropolitain; après avoir pris l'avis de mon chapitre, conformément aux canons, je crois ne pas sortir des bornes du respect et de la soumission dont je dois donner l'exemple par mes actions et mes paroles, en disant à la Cour Suprême qu'il ne m'est point permis de reconnaître la suspension de l'Evêque de Panama. Avant d'en venir à cette déclaration, j'ai pesé devant la Suprême Juge, avec la prudence et la simplicité que conseille le Divin Maître, ce que je dois à Dieu et ce que je dois à César. Ma conscience m'a dit qu'il me faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et je réponds avec un respectueux libéralisme, comme les saints apôtres: Non possumus.

"Je suis de Votre Grandeur, avec la plus respectueuse considération, le très-obéissant serviteur,

MANUEL JOSEPH.

Archevêque de Bogota."

Le droit épiscopal ne pouvait être plus sagement ni plus énergiquement exposé. La République de la Nouvelle-Grenade, conservant une tradition de l'Espagne, autorise le pouvoir spirituel, dans un certain exercice de juridiction civile, pour juger les prêtres coupables, ou dans quelques autres cas; elle peut connaître des lors du juste emploi de cette juridiction, mais l'Evêque même, en tant que représentant de l'autorité apostolique, ne saurait être suspendu de l'exercice de ses fonctions; c'est là cependant ce que prétend faire l'arrêt du Tribunal Suprême, puisqu'il pourvoit immédiatement au remplacement de l'Evêque, en avertissant de sa suspension le chapitre et le métropolitain.

Il est clair, comme nous le disions en commençant, que les principes de l'indépendance du pouvoir spirituel ne sont pas nettement fixés dans le droit public de la Nouvelle-Grenade. S'ils l'étaient, en effet, l'autorité judiciaire de la République, obligée de réprimer, dans un cas donné, l'abus de pouvoir de la part de l'évêque dans l'exercice de sa juridiction civile, aurait eu un moyen d'y parvenir sans porter atteinte au caractère d'invulnérabilité qui est l'essence du pouvoir spirituel vis-à-vis du pouvoir civil. Ainsi l'Evêque pourrait voir casser un de ses arrêts rendu dans l'exercice de ses fonctions judiciaires au fort exécutif, mais son ministère essentiel, qui ne relève que de Dieu et du vicar de Jésus-Christ, resterait intact. Si l'on alléguait qu'il ne peut à la fois vaquer à ses fonctions d'évêque, et comparaître à deux ou trois cents lieues de son siège épiscopal, devant le Tribunal Suprême, il est facile de répondre que l'évêque se fait alors légitimement remplacer par un vicaire, auquel cas il ne perd point l'exercice de ses fonctions, mais seulement il les délègue, ce qui n'a aucun rapport avec l'espèce de déposition prononcée par le Tribunal et notifiée au chapitre diocésain comme une injonction de pourvoir au remplacement de l'évêque.

Le Tribunal Suprême n'a point été désarmé par la protestation de l'archevêque de Bogota. Il a au contraire, maintenu son arrêt par un long rapport du son fiscal (avocat général) en date du 8 janvier. L'archevêque a protesté de nouveau le 15 février suivant, en maintenant et reproduisant sa protestation du 21 décembre.

Tel est l'état du débat dans l'ordre judiciaire; mais les évêques de la Nouvelle-Grenade ont senti la nécessité de recourir à une interprétation législative de la loi du 18 avril, et ils ont adressé, au Congrès de 1844, des Représentations détaillées, où toute la doctrine est exposée de nouveau, avec une fermeté qu'on sent inflexible, et avec des

considérations qui ne peuvent manquer de convaincre l'assemblée d'un Etat libre et catholique. Les évêques commencent par déclarer leur obligation de défendre la loi ; ils protestent de leur confiance dans les sentiments du Congrès et de la nation ; ils analysent ensuite le caractère mixte de la juridiction de l'évêque à la Nouvelle-Grenade, et posent les principes qui doivent répondre à cette juridiction composée ; ils repoussent péremptoirement le caractère de *fonctionnaires publics* qu'on veut appliquer sans distinction entre leurs fonctions diverses, et réclament l'inviolabilité du caractère épiscopal. Du reste, ils ne sont pas difficilement de reconnaître que l'application de peines temporelles n'est point dans le pouvoir essentiel de l'évêque ; d'où il suit que si, par l'effet des anciens concordats passés avec l'Espagne, et dont la République profite, celle-ci leur délègue une portion de l'exercice de ce droit, ils ne sauraient, dans aucun cas, l'accepter au détriment de leur absolue puissance sur le domaine spirituel. "Ce s'rait, disent ils, un triste sort pour l'Eglise, en Amérique, qu'après que ce pays a conquis sa liberté politique par toutes sortes de sacrifices, l'Eglise y dût porter des chaînes plus pesantes que celles dont la charge ont souvent les rois de Castille. Heureusement, nous vivons à une époque où les seules bornes que puisse rencontrer notre zèle devant vous, sont celles de la religion elle-même, de la justice et de l'honneur." Ils rappellent la conduite de l'abbé Emery vis-à-vis de Napoléon, et terminent ainsi : "Tous ensemble, les évêques de la Nouvelle-Grenade, nous disons : Au milieu des maux qui nous affligent, la prospérité et la gloire de notre patrie ne trouvent dans nos cœurs qu'un sentiment plus puissant encore : celui de l'amour de Dieu. Notre zèle est loin de refuser son concours dans la manière qui est du devoir des évêques, à la défense et au maintien des droits sacrés de la République ; mais la plus pressante de nos obligations est de défendre la liberté de l'Eglise, car c'est là ce que Dieu aime le plus dans le monde, selon la pensée de saint Anselme, le grand archevêque de Cantorbéry, etc."

Ces nobles Représentations sont signées de l'archevêque de Bogota, métropolitain, et de son coadjuteur l'évêque de Calydonie in partibus, de l'évêque d'Antioquia, de l'évêque de Saint-Marthe, de l'évêque de Pamplune, l'évêque de Carthagène et celui de Popayan, éloignés de Bogota par d'immenses distances, ont fait isolément leurs Représentations, qui sont conformes à celles de leurs collègues. Le seul évêque absent de ce concile par écrit (qui n'est point prohibé en Amérique), est celui de Panama, dont la personne se trouve précisément en cause : on ne peut donc douter de l'unanimité du corps épiscopal de la République. Les Représentations collectives des cinq évêques sont en date du 9 mars, à Bogota ; celles de l'évêque de Carthagène du 12 février ; celles de l'évêque de Popayan du 19 février, à Quido, en visite pastorale.

Ces luttes de la liberté de l'Eglise en Amérique sont d'autant plus magnifiques et plus pleines d'espérances, qu'elles s'exercent au milieu d'une complète liberté des peuples. Là l'Eglise se fait des nations spirituelles qu'aucun lien extérieur n'enchaîne ; nous n'exceptons pas même de ce caractère les Républiques qui conservent le catholicisme comme religion d'Etat ; car elles ont été libres de le rejeter ou de le choisir, et leur préférence ne témoigne que de la conviction et de l'amour. Les difficultés qui surgissent de la combinaison des droits de l'Eglise et de l'Etat ne peuvent d'ailleurs être de longue durée dans un pays tout à la fois libre et pieux, et nous ne croirons pas qu'une juste indépendance de l'homme, sous le rapport civil, nuise jamais à l'empire spirituel établi dans le monde par la liberté et l'unité de l'Eglise.

#### DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX DU COLLEGE DE ST. HYACINTHE, 23 JUILLET 1843.

##### Philosophie.

Physique, 1er. prix.—Casimir Papineau,—2d. Maxime Piet.  
Accessit.—Jean-Baptiste Champeau.  
Chimie.—C. Papineau.  
Accessit 1er.—M. Piet,—2d. J.-Bte. Champeau.  
Mathématiques, 1er. prix.—C. Papineau,—2d. J.-Bte. Champeau.  
Accessit.—M. Piet.

##### Rhétorique.

Excellence, prix.—Henri Tugault.  
Accessit.—J.-Bte. Archambault.  
Discours Français, 1er. prix.—H. Tugault,—2d. J.-Bte. Archambault.  
Version Latine, 1er. prix.—H. Tugault,—2d. J.-B. Archambault.  
Thèmes Latins, 1er. prix.—J.-B. Archambault,—2d. H. Tugault.  
Version Grecque, 1er. prix.—J.-B. Archambault,—2d. H. Tugault.  
Accessit.—André Gauthier.  
Précèptes de Rhétorique, prix.—J. B. Archambault.  
Accessit.—H. Tugault.  
Histoire d'Angleterre, prix.—J.-B. Archambault.  
Accessit.—H. Tugault.

##### Belles-Lettres.

Excellence.—Hilaire Millier.  
Accessit.—Honoré Audette.  
Composition Française, 1er. prix.—H. Millier,—2d. Auguste Papineau.  
Accessit 1er.—H. Audette,—2d. Louis Normandin,—3e. Georges Leclère.  
Version Latine, 1er. prix.—H. Millier,—2d. Louis Normandin.  
Accessit 1er.—A. Papineau,—2d. H. Audette,—3e. Paul Leblanc.  
Thèmes Latins, 1er. prix.—Paul Leblanc,—2d. H. Millier.  
Accessit 1er.—H. Audette,—2d. A. Papineau,—3e. Théophile Durocher.  
Explication Grecque, 1er. prix.—H. Audette.  
Accessit 1er.—P. Leblanc,—2d. A. Papineau,—3e. Georges Chevreuil.  
Précèptes de Littérature, prix.—H. Millier.  
Accessit 1er.—H. Audette,—2d. L. Normandin,—3e. G. Chevreuil.  
Histoire de France, 1er. prix.—H. Audette,—2d. A. Papineau.  
Accessit 1er.—Roch Rolland,—2d. P. Leblanc.

##### Première Classe Anglaise.

Excellence, 1er. prix.—H. Millier,—2d. J.-B. Archambault.  
Accessit.—A. Papineau.  
Thèmes, 1er. prix.—H. Millier,—2d. Charles Leclère.  
Accessit 1er.—A. Papineau,—2d. J.-B. Archambault,—3d. Roch Rolland.

##### Troisième.

Excellence.—Moyse Legros.  
Narration Française, prix.—Casimir Dessaulles.  
Accessit.—M. Legros.  
Version Latine, 1er. prix.—M. Legros,—2d. François Berthelet.

Accessit 1er.—Casimir Dessaulles,—2d. Edouard Laberge,—3e. Edouard Fortier.

Thèmes Latins, 1er. prix.—M. Legros,—2d. Patrice Strain.

Accessit 1er.—E. Laberge,—2d. F. Berthelet.

Explication Grecque, prix.—P. Strain.

Accessit 1er. *proxima et ex æquo*.—E. Fortier, F. Berthelet,—2d.—Charles Picard.

Grammaire Grecque, prix.—François Pominville.

Accessit 1er.—P. Strain,—2d. C. Picard,—3e. L. Bourassa.

Géographie, Afrique, Océanie et Géographie Sacrée, prix.—M. Legros.

Accessit 1er. *proxima*.—T. Berthelet,—2d. Joseph Lapierre,—3e. E. Fortin.

Histoire du Canada et d'Amérique, 1er. prix.—M. Legros,—2d. Joseph Lapierre.

Accessit 1er.—F. Berthelet,—2d. C. Picard,—3e. Théophile Chagnon.

##### Seconde Classe Anglaise.

Excellence, prix.—E. Fortin.

Accessit.—F. Berthelet.

Grammaire Anglaise, prix.—F. Berthelet.

Accessit 1er.—E. Fortin.

2d. *ex æquo*.—Jovite De Boucherville, M. Legros,

##### Quatrième.

Excellence, prix.—Alfred Gariépy.

Version Latine, 1er. prix.—A. Gariépy,—2d. Féréal Tremblay.

Accessit 1er.—Adolphe Jacques,—2d. Charles Letourneux,—3e. Louis Durocher.

Thèmes Latins, 1er. prix *ex æquo*.—A. Gariépy—F. Tremblay,—2d. A. Jacques.

Accessit 1er.—Christophe Brunel,—Michel Godard.

Syntaxe Latine, prix.—A. Gariépy.

Accessit 1er.—A. Jacques,—2d. F. Tremblay,—3e. M. Godard.

Histoire Romaine, 1er. prix.—L. Durocher,—2d. Edmund Boivin.

Accessit 1er. *proxima*.—A. Jacques,—2d. M. Godard,—3e. F. Tremblay.

Géographie, Asie, prix.—C. Letourneux.

Accessit 1er. *proxima et ex æquo*.—A. Jacques, Alfred Serre,—2d. L. Durocher.

Arithmétique, prix.—Alfred Serre.

Accessit.—A. Gariépy, F. Tremblay.

Excellence, prix.—A. Gariépy.

Accessit.—A. Jacques.

Grammaire Anglaise, prix.—A. Jacques.

Accessit 1er. *ex æquo*.—Eugène Dorion, L. Durocher,—2d. A. Gariépy.

Thèmes Anglais, 1er. prix.—A. Gariépy,—2d. A. Jacques.

Accessit 1er.—Lucien Letourneux,—2d. L. Durocher,—3e. Petrus Papin.

##### Cinquième.

Excellence, prix.—Thomas Healy.

Version Latine, 1er. prix.—T. Healy,—2d. Raymond Geoffroy.

Accessit 1er.—Adolphe Robuaille,—2d. Louis Chartier,—3e. Jacques Michon.

Thèmes Latins, 1er. prix.—T. Healy,—2d. R. Geoffroy.

Accessit 1er.—Edouard McManus,—2d. L. Chartier,—3e. *ex æquo*. J. Michon, Charles Barbeau.

Thème Français, 1er. prix.—R. Geoffroy,—2d. L. Chartier.

Accessit 1er.—T. Healy,—2d. J. Michon,—3e. Augustin Archambault.

Arithmétique, prix.—T. Healy.

Accessit 1er.—E. McManus,—2d. J. Michon,—3e. L. Chartier.

Syntaxe Française, prix.—T. Healy.

Accessit 1er. R. Geoffroy,—2d. S. Chartier,—3e. A. Archambault.

Grammaire Latine, prix.—E. McManus.

Accessit 1er.—T. Healy,—2d. Jacques Franchère,—3e. Julien Leblanc.

Géographie, prix.—J. Leblanc.

Accessit, 1er.—T. Healy,—2d. Edouard Gravelle,—3e. *ex æquo*. R. Geoffroy, L. Benoit.

Histoire Ancienne, prix.—Antoine Brodeur.

Accessit 1er.—T. Healy,—2d. J. Leblanc,—3e. A. Archambault.

##### Quatrième Classe Anglaise.

Excellence, prix.—Ch. Barbeau.

Accessit.—R. Geoffroy.

Grammaire Anglaise, prix.—Napoléon Fournier,

Accessit.—C. Barbeau.

Thèmes Anglais, prix.—R. Geoffroy.

Accessit 1er.—L. Chartier,—2d. C. Barbeau,—3e. Léandre Franchère

##### Sixième.

Excellence, prix.—Samuel Gendron.

Thèmes Français, 1er. prix.—S. Gendron,—2d. Samuel Beauzel.

Accessit 1er.—Jean Baptiste Précourt,—2d. Raphael Lawe,—3e. Louis Guertin.

Grammaire Française, prix.—S. Gendron.

Accessit 1er.—Jean Baptiste Précourt,—2d. Cibalde Tôt,—3e. Samuel Gendron.

Géographie, 1er. prix.—Herménagilde Chahot,—2d. S. Gendron.

Accessit 1er.—Christophe Hamel,—2d. Raphael Lawe,—3e. Amable Archambault.

Histoire Sainte, 1er prix.—S. Gendron.—2d. J.-B. Précourt.  
Accessit 1er.—H. Chabot.—2d. U. Têtu.—3e. S. Gendron.  
Arithmétique, prix.—Sévil Gendron.  
Accessit 1er.—Sam. Gendron.—2d. H. Chabot.—3e. Joseph Clément.  
*Cinquième Classe Anglaise.*  
Excellence, prix.—Joseph Clément.  
Accessit 1er.—Valfroy Sénécal.—2d. Moïse Larche.—3e J. Bie. Précourt.  
Dialogues Français-Anglais, prix.—V. Sénécal.  
Accessit 1er.—J. Clément.—2d. M. Darche.—2e. Edouard Beaudry.  
Dessin de Paysage, prix.—H. Audette.  
Accessit.—J. Letourneau.  
Dessin Li Gaire, prix.—Alfred Dufresne.  
Prix de Sagesse.—Casimir Papineau.

## EXAMENS DES ÉCOLES DES FRÈRES A QUÉBEC.

On lit dans le *Journal de Québec* les détails suivans sur ces examens si intéressans :

Nous n'avons pu assister, mardi, qu'à une partie de l'examen des élèves des Frères ; ces enfans s'interrogeaient réciproquement alors sur la géographie. Les interrogations ont été longues et sévères, et les élèves ont répondu avec un aplomb, une assurance qui a étonné le nombreux et respectable auditoire, composé des deux sexes. On a même jugé l'examen trop sévère sur chaque partie ; mais nous nous ne l'avons pas jugé trop sévère, parce que nous avons pensé que ce système, étant nouveau pour cette partie du pays, il avait besoin de se naturaliser et de prouver ses titres à la naturalisation. Il l'a fait aussi d'une manière victorieuse et incontestable pour l'esprit le plus préjugé. Nous l'avons déjà dit précédemment, il fallait du génie au fondateur de l'ordre des Frères, pour avoir inventé un système à la fois si simple dans son organisation, et si fécond dans ses résultats. Les élèves ont passé par les plus minutieux détails de la géographie, et les ont tous indiqués scrupuleusement sur la carte. Ceux qui ont été présents à tout l'examen nous ont assuré qu'ils ont répondu avec la même assurance et le même détail sur les autres branches de l'éducation élémentaire, tels que l'arithmétique, la grammaire, l'analyse des parties du discours, le toisé des surfaces, etc.

On a désigné à l'auditoire des enfans qui, l'année dernière, ne savaient pas lire et qui ont répondu là sur toutes les matières dont nous venons de parler. Mgr. de Sidyme, qui présidait, entouré d'un nombreux clergé, et de beaucoup des citoyens les plus éminents, a exprimé en quelques paroles sa satisfaction et celle de l'auditoire.

M. Duval, le président de la société d'éducation, animait aussi de sa présence cette enfance si promettante, et continuait une œuvre à laquelle il a si généreusement travaillé sans relâche depuis le commencement de l'année. Personne plus que M. Duval (ses œuvres en sont la preuve) ne désire l'éducation du peuple.

La *Gazette de Québec* parle avec éloge de l'école des Frères ; voici comment elle termine un article sur les examens de mardi :

« Cinq cents enfans en grand partie des classes industrielles des faubourgs, recevant les éléments de l'éducation utile, n'est pas une petite amélioration. Il est vrai qu'ils appartiennent à une seule dénomination religieuse, mais toutes les autres ont droit de fréquenter cette école. Nous souhaiterions que toutes pussent avoir des instituteurs aussi qualifiés que les Frères qui dévouent leur vie à cette œuvre, pour nulle rémunération terrestre, mais seulement pour leur nourriture et leur habillement qui sont très économiques. »

Voici maintenant la version du *Canadien* :

« Le premier examen public des élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes eut lieu mardi dernier, à deux heures, dans la grande salle du vieux château Saint-Louis, que Son Excellence le gouverneur-général avait mise à la disposition de la Société d'Education pour ce projet. L'auditoire était aussi nombreux que le local pouvait le permettre : il se composait de dames et de messieurs à qui il avait été distribué des billets d'admission. Mgr. l'évêque de Sidyme, assisté des officiers de la Société d'Education, présidait aux exercices. On avait élevé une estrade sous l'orchestre au fond de la salle, et les élèves, qui sont au nombre de plus de sept cents et dont la plupart étaient présents, vêtus de leur uniforme, étaient rangés des deux côtés avec leurs pieux instituteurs. C'est sur cet estrade que les différentes classes sont montées tour à tour pour être examinées, et les lauréats à la fin pour recevoir la récompense de leurs travaux. Les examinateurs étaient les plus avancés des élèves, qui, sans être munis de programmes, posaient les questions à leurs condisciples. Les exercices étaient dramatisés par une discussion entre cinq élèves sur la matière qui devait être l'objet de chaque examen. Tous les commandemens se faisaient par signes. Nous ne répétons pas ce que nous avons déjà dit de l'excellence de la méthode suivie par les Frères des Ecoles Chrétiennes ; tout l'auditoire a pu en juger par les résultats obtenus en si peu de temps. Ces résultats paraîtraient incroyables s'il n'y avait de si nombreux témoins pour les attester. Il n'y a pas encore un an que l'école a été ouverte, et des élèves, qui étaient privés de toute instruction en y entrant, ont pu soutenir un brillant examen, non seulement sur la lecture, mais sur les diverses autres matières qui en étaient l'objet, tels que la grammaire, la géographie, l'histoire, etc. Mais le plus beau résultat, c'est le développement visible de l'intelligence qui bril-

lait dans les yeux et sur les visages des élèves ; c'est leur bonne tenue, leur décence, leur propreté ; c'est la réforme qui s'est opérée tout à coup dans les faubourgs auxquels ils appartiennent pour la plupart et dans lesquels, au lieu de ces longues files d'enfans proprement vêtus, disciplinés, comme des soldats, et marchant en silence, on ne rencontrait autrefois que des attroupemens de gamins en haillons qui jouaient bruyamment ou se battaient et obstruaient les rues. Comment louer dignement les hommes généreux qui se dévouent à une telle œuvre sans espoir de récompense ici-bas ? et quelle reconnaissance ne devons-nous pas au digne curé de Québec, qui a fait de si grands sacrifices pour doter la ville d'un tel établissement ?

Nous donnons la liste des élèves couronnés. Les prix consistaient en livres élégamment reliés et en couronnes de fleurs qui leur ont été posées sur la tête, aux applaudissemens de l'auditoire, par la main vénérée du prélat qui termina la séance en se faisant l'éloquent interprète des sentimens de tous les assistans à l'égard et des instituteurs et des élèves. »

La nouvelle religieuse sur l'Eglise d'Ecosse au Haut-Canada, qui a paru dans notre dernier numéro, était tirée du *Journal de Québec*. Ce n'est que par inadvertance que cette omission a eu lieu.

## NECROLOGIE.

Nous avons déjà annoncé la mort de M. F. Gaijen, curé du Cap-Santé. Voici en quels termes le *Canadien* parle de ce digne prêtre :

—Le clergé du diocèse de Québec vient de faire une grande perte par la mort de M. Félix Gaijen, Curé du Cap-Santé.

Né en 1776, le 28 octobre, à Québec, il montra dès sa jeunesse les heureuses qualités de cœur et de l'esprit qui l'ont toujours distingué. Il fut ordonné prêtre en 1800 et envoyé comme vicaire à Saint-Eustache où il resta deux ans. On lui confia alors l'importante mission du Détroit, dans le Haut-Canada. Il fut rappelé en 1806, et les directeurs du Séminaire de Québec l'admirent comme membre de cette maison et lui confièrent différentes charges. Ce fut surtout dans le grand art de former les jeunes lévites à la science et aux vertus ecclésiastiques qu'il déploya le plus de zèle et de capacité. Un grand nombre des plus respectables prêtres du Canada se glorifient encore d'avoir été sous sa direction. Sa santé l'obligea de quitter le séminaire, où l'on conserve encore de lui les plus beaux souvenirs. Depuis 1817 qu'il prit possession de la cure du Cap-Santé, il a constamment joui du respect de l'estime et de l'amour de tous ceux qui l'ont connu. Outre les autres vertus ecclésiastiques qu'il pratiqua à un degré qu'on peut dire remarquable, il montra toute sa vie la plus constante application à l'étude des sciences propres de son état ; ce qui, joint à ses talens supérieurs, l'a rendu une des plus brillantes lumières et un des modèles les plus accomplis du clergé.

Depuis long-temps la faiblesse de ses jambes ne lui permettait point de remplir les fonctions de son ministère, mais il ne cessa jamais de diriger tous ses paroissiens dans le tribunal de la pénitence et de les instruire du haut de la chaire. On a remarqué dans toutes ses prédications une grande profondeur jointe à une clarté rare et à un style très pur.

Il a vu approcher la mort avec une inaltérable résignation et a expiré le 18 juillet à 3 heures du matin, après avoir reçu tous les secours de la religion.

Ses funérailles ont eu lieu le 22, en présence de toute sa paroisse, de huit et de seize prêtres venus pour lui témoigner encore une fois leur estime et leur affection.

## BULLETIN.

La fête de Ste. Anne à Varennes.—Charité.—Education.

Nous prions nos lecteurs de faire attention à l'annonce qui se trouve dans notre feuille de ce jour, ayant rapport à la succession de feu M. Caron :

On se souvient encore de la belle solennité qui signala le couronnement du tableau miraculeux de Ste. Anne en 1842. Or, depuis cette époque, la paroisse de Varennes de tout tems si dévouée à sa patronne, n'a pas cessé à chaque année de redoubler de zèle et de ferveur pour honorer sa protectrice. Voilà pourquoi vendredi dernier était un grand jour de fête à Varennes. Ce jour là, nous dit-on, il y avait encore tenture magnifique ; tout l'intérieur de l'église était orné de divers emblèmes ou embaumé de verdoyans sapins ; un dais élégant avait été suspendu à la voûte et de ce centre s'échappaient différentes bandes d'étoffes précieuses qui venaient se répandre de chaque côté de l'autel ou encadrer les hautes formes du chœur. Le luminaire était complet, et des guirlandes de fleurs diversement entrelacées apparaissaient toutes fraîches à travers ces centaines de flambeaux. En un mot, l'église avait pris tous ses plus beaux atours et se montrait parée comme à la plus belle de ses fêtes. Aussi le peuple était accouru en foule, et le tems magnifique qu'il faisait favorisait tous les pieux projets. Un clergé nombreux non seulement des cures voisines, mais encore de plusieurs paroisses éloignées, se trouvait réuni pour la circonstance : on y remarquait surtout trois des vicaires-généraux du diocèse et un membre du chapitre de

Montréal. La bande de musique de la société de tempérance de cette ville s'y était aussi rendue sur l'invitation gracieuse et aux frais de M. le curé Primeaux.

La cérémonie commença par la translation solennelle du tableau de la bonne Ste. Anne. Pour cela, on se rendit processionnellement à la chapelle du village où ce religieux monument est déposé. L'officiant ayant alors salué et encensé, deux prêtres le placèrent sur un élégant brancard qu'un grand nombre de paroissiens portèrent à l'environ sur leurs épaules jusqu'à l'église; cependant le chant des litanies et les airs multipliés de musique s'entre-mêlaient triomphalement aux prières des fidèles pendant toute la marche. Arrivé à l'église, le cortège fit pose un moment pour voir placer l'image de sa glorieuse protectrice au plus haut d'un superbe baldaquin, au-dessous duquel avait été fixée une estrade où étaient montés les six enfans ornés comme des anges, qui, des palmiers en mains, faisaient la cour à leur sainte patronne. L'officiant y monta aussi pour offrir l'encens à l'objet vénéré. Puis, le clergé ayant pris place dans les stalles, on commença la messe solennelle que célébra le grand vicaire Manseau. Le sermon du jour fut prononcé par Messire Viau, V. G. qui exposa à son attentif auditoire les motifs qui nous pressent d'aimer Dieu et les marques auxquelles on peut sûrement connaître si l'on s'acquiesce de ce premier, comme de ce plus doux de tous les devoirs.

L'office du soir fut également solennel et pieux; et c'est pendant toute une octave que cette religieuse célébration doit se continuer. Ce que l'on remarqua encore de bien consolant pour M. le curé de Varennes; c'est que parmi cette foule compacte réunie de tous les points de cette paroisse, comme des paroisses environnantes et même de Montréal, il ne se passa rien qui put faire soupçonner la moindre intempérance, ni donner lieu au plus léger désordre. Honneur donc aux efforts du pasteur; honneur aussi aux membres zélés de la tempérance, et gloire éternelle à notre sainte religion qui inspire et soutient d'aussi sanctifiants exercices!

Quoique nous ayons souvent à enregistrer quelques-uns des effets de l'esprit charitable qui anime les citoyens de Montréal, nous ne croyons pas devoir passer sous silence un nouveau trait de générosité dont nous sommes encore témoin en ce moment. Voici ce dont il s'agit. La paroisse ou mission de St. Anicet, dont on connaît la pauvreté des habitans, soupiraient depuis longues années, après le moment où ils auraient la consolation d'avoir un lieu consacré au culte divin; mais leur indigence les retint dans cette privation jusqu'en 1835. A cet époque un ouvrier de l'endroit, quoique protestant, eut la générosité de faire les avances de la main d'œuvre, pour leur bâtir une église. Les habitans de la paroisse se flattaient alors de pouvoir lui payer son salaire et ses avances, en quelques années. Mais la famine qui a affligé le pays depuis ce temps, les a mis dans l'impossibilité de le faire et déjà sept ans se sont écoulés, sans qu'ils aient pu s'acquiescer de cette dette et sans avoir encore la perspective de pouvoir le faire de longtemps. Le respectable entrepreneur qui avait fait les avances, a bien voulu attendre avec patience pendant tout ce temps; mais se trouvant lui-même forcé de régler ses affaires, la nécessité l'oblige de réclamer ce qui lui est dû, à si juste titre. Le zélé pasteur de cette mission dont le dévouement est au delà de tout éloge, voyant le dénûment de ses ouailles et se trouvant incapable lui-même de les secourir faute de moyen; n'a pourtant pas voulu les abandonner, dans cette circonstance difficile, et sentant son zèle se ranimer en songeant au danger d'un troupeau sans pasteur et au déshonneur qu'il y aurait pour les catholiques canadiens de laisser une Eglise dédiée et consacrée au culte de la vraie religion, passer à des usages profanes, il a pris la résolution d'implorer lui-même l'assistance publique. Mgr. de Montréal a cru devoir dans une circonstance si critique, se départir de la règle ordinaire qui exige que chaque paroisse prenne soin de son culte et même de ses pauvres. Il a donc permis à ce charitable missionnaire, vu l'urgente nécessité, de solliciter l'assistance des personnes aisées et charitables de cette ville, étant persuadé que chacun apprécierait les motifs plausibles de cette permission et que la circonstance était de nature à ne pas se renouveler de longtemps. Nous sommes heureux de pouvoir dire que ces motifs ont déjà été appréciés et que la quête, qui a été faite à cette intention, dimanche dernier, à l'archiconfrérie de la cathédrale, a produit la généreuse somme de £15.

L'instruction semble prendre partout un nouvel essor, depuis que l'on a

vons l'avantage d'avoir M. le Dr. Meillem pour président de l'école. De toute part nous apprenons avec plaisir l'empressement presque général que mettent les pères à profiter de ses pressantes invitations et à faire fréquenter les écoles à leurs enfans. Nous connaissons certaines paroisses où n'guères les enfans qui fréquentaient les écoles se montaient tout au plus à trois ou quatre dizaines et où l'on se comptait maintenant par centaines. Nous devons ajouter que l'essai qui a été fait d'une école modèle à St. Jean Baptiste de Rouville a eu un succès bien propre à encourager. Quoique les enfans y fussent peu préparés, à cause de la nouveauté des matières qu'on y enseignait et la nouveauté même pour les enfans d'apprendre par cœur, quoique le maître fût obligé de partager son temps encore quelquefois, parce qu'il lui fallait diriger une seconde école, qui n'avait qu'un sous-maître, cependant les progrès dont nous avons été témoin nous donnent beaucoup à espérer. Plusieurs enfans ont répondu sur les principes de la grammaire avec beaucoup de justesse et de manière à faire comprendre qu'ils savaient en faire usage. Puisqu'au bout d'une année il se trouve déjà des enfans qui savent raisonner sur les élémens de la grammaire et en faire une juste application, qui répondent avec un aplomb imperturbable sur la formation des différentes personnes des verbes, qui savent distinguer les différentes parties de la phrase et surtout faire accorder le participe passé suivant les règles grammaticales, il n'y a plus de doute que le plan de trois années que nous avons proposé pour cours des écoles modèles serait suffisant pour mettre ceux qui y passeraient en état de parler la langue française grammaticalement. Quant à l'histoire, à la géographie, à l'arithmétique, etc., nous pouvons de même assurer du succès par ce dont nous avons été témoin. Malgré la nouveauté de l'histoire et surtout de la géographie dans les écoles de campagne, nous avons vu et entendu avec plaisir les enfans répondre sur l'histoire Sainte et sur l'histoire du Canada des chers Frères des Ecoles Chrétiennes avec bonheur et succès. La facilité avec laquelle on répondait aussi sur la géographie et l'intelligence avec laquelle on montrait sur les cartes les choses dont on parlait, tout faisait assez comprendre qu'on entendait ce que l'on disait. Ces heureux commencemens sont bien propres à faire faire de nouveaux efforts pour s'assurer un plein succès et encourager ceux qui ont à cœur l'éducation.

Hier après dîner Mgr. de Montréal a fait à la maison d'école de l'évêché, la distribution des prix. Il suffit de dire que les 244 enfans qui fréquentent cette maison sont sous la direction des chers Frères des Ecoles Chrétiennes, pour faire comprendre leurs progrès et surtout leur belle tenue. Nous aurions beaucoup de choses à dire sur leurs succès, mais comme nous nous proposons d'assister aux exercices de la maison mère, et d'en rendre compte nous n'en dirons pas d'avantage pour aujourd'hui. Nous saisissons avec empressement cette belle occasion des examens pour insister sur l'éducation et en démontrer les progrès. Nous espérons que tous ceux qui y prennent un vif intérêt ne manqueront pas de nous faire part des succès dont ils auront été les témoins. Par là ils nous fourniront d'amples matières sur pour fermer la bouche à ceux qui ne cessent de crier faussement encore que les canadiens sont ennemis de l'éducation. Ce que nous avons vu jusqu'ici cette année nous semble pourtant bien propre à prouver le contraire. Continuons à montrer que cette accusation n'est rien autre chose qu'une calomnie et que les Canadiens ne savent pas moins reconnaître la prix et le mérite de l'éducation qu'ils savent y briller et s'y distinguer.

On nous pardonnera si nous ne disons rien de l'état politique actuel du pays. Nous croyons qu'il vaut mieux ne rien dire que de dire des riens ou de faire des cancanes. Nous croyons pourtant que ceux qui voudraient donner quelques nouvelles politiques ne feraient guère autre chose pour le moment. Car l'administration paraît toujours extrêmement discrète, et les journaux également à sec sur ce point.

Nous avons été à même de nous convaincre par nous même de la bonté des moissons, dans un petit voyage que nous avons fait en campagne tout récemment. Le bled n'a pourtant pas encore été tout à fait exempt des ravages de la mouche, mais le dommage paraît bien moins considérable que ces années dernières.

Vingt-six maisons sont devenues la proie des flammes à Brooklyn, dans l'Etat de New-York.

Dernièrement quelques papiers protestans s'étaient empressés de publier



comme preuve d'intolérance religieuse de la part des catholiques de ces prétendues exécutions pour crime d'hérésie, l'une en Portugal et l'autre à Ancône. Nous nous doutions que ces histoires étaient fabriquées à plaisir. Voici ce que nous lisons à ce sujet sur le *Freeman's Journal* de New-York.

« *Madère.*—Nous faisons remarquer avec plaisir qu'un comité de l'association L. N. R. a fait une enquête sur une femme qui aurait été condamnée à mort pour hérésie à Madère. Lord Howard de Waldar, l'envoyé britannique à Lisbonne, a publié, sur cette enquête, une lettre dans laquelle il décrédite cette rumeur et parle très-avantageusement de la tolérance du gouvernement Portugais. Nous nous imaginons que cette histoire se trouvera être une autre affaire de l'inquisition d'Ancône. Par le prochain steamer nous en saurons le résultat. »

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—On a reçu, par la dernière maille d'Angleterre, des lettres de MM. Léon Gingras, prêtre, et J. Bélanger, ecclésiastique du Séminaire de Québec, datées de Londres, le 2 juillet. Débarqués à Belfast en Irlande le 21 juin, ils se rendirent de là à Dublin, visitèrent O'Connell qui leur fit l'accueil le plus aimable dans son hôtel de Richmond Penitentiary, et allèrent voir le collège de Maynooth, à 15 milles de cette capitale, où il y a 45 ecclésiastiques. De Liverpool, qu'ils ne virent qu'à vol d'oiseau, mais qu'ils se proposaient de voir en détail à leur retour, ils se rendirent à Birmingham, et visitèrent le collège d'Oxot. Ils étaient depuis plusieurs jours à Londres et devaient aller le 3 à Oxford où ils avaient une introduction auprès de M. Newman. Ensuite ils devaient partir pour Paris.

Canadien.

—Nous avons visité, la semaine dernière, le nouveau couvent de Saint-Roch, érigé en face de l'église paroissiale. M. le curé a eu la complaisance de nous le montrer dans tous ses détails. C'est un grand bâtiment qui donne 94 pieds sur toutes les faces, à trois étages, à quatre même en comptant les mansardes qui ont achevées, formant en tout 37 vastes appartements. Il y a parmi ces appartements deux chambres de 42 pieds sur 42, et 6 de 21 pieds sur 42; sans compter 4 dortoirs à peu près de la grandeur de ces dernières, et un grand réfectoire pour les pensionnaires. La division intérieure qui est, à peu près, entièrement due à M. le curé de St.-Roch, qui avait présidé à de semblables établissements et qui en connaissait les besoins, est telle qu'il n'y a pas un angle de perdu et qu'elle est parfaite pour la commodité et même pour l'élégance. Les matériaux et l'exécution en sont irréprochables; on ne voit pas un seul nail dans toute la menuiserie. Ce bâtiment est calculé pour recevoir de 200 à 250 pensionnaires et 2000 externes. Honneur donc à Monseigneur de Québec, et à son vénérable coadjuteur qui, avec le terrain, ont donné plus de £2000 pour cette belle œuvre, monument durable, mais non le seul, de leur surabondante générosité! honneur à M. le curé de St.-Roch, qui, par sa présence assidue, l'activité de son zèle et ses sacrifices précieuses, a si puissamment contribué à donner à sa paroisse une maison d'éducation capable de rencontrer ses exigences! honneur aussi aux habitants de Saint-Roch et à ceux qui sont venus à leur secours, pour avoir aidé de leur travail et de leur argent l'œuvre si belle, si morale et si régénératrice de l'éducation.

Journal de Québec.

ROME.

*Actes consistoriaux.*—Dans le Consistoire secret tenu au Vatican le 17 juin, Sa Sainteté a proposé les Eglises suivantes:

Des Eglises unies d'Ostie et de Velletri, pour S. E. le cardinal Louis Micara, doyen du sacré-collège.

L'Eglise épiscopale de Frascati, pour S. E. le cardinal Marius Mathé, démissionnaire du titre presbytéral de Ste. Marie-des-Anges.

L'Eglise métropolitaine de Rome, pour Mgr. Louis-Edouard-Marie Blanc-quiart de Bailleul, transféré de l'Eglise épiscopale de Versailles.

L'Eglise catholique de Sorrento, pour Mgr. Dominique Sylvestri, prêtre de Capoue et curé de l'Eglise paroissiale de Saint-Marcel-Majeur de cette ville.

L'Eglise épiscopale de Cefalù, pour Mgr. Jean-Marie Visconte Pronto, transféré de l'Eglise épiscopale de L'ipari.

L'Eglise épiscopale de Monopoli, pour Mgr. L. Giamporcuro, transféré de l'Eglise épiscopale de Lacedonia.

L'Eglise épiscopale de Versailles, pour Mgr. J. N. Gros, transféré de l'Eglise épiscopale de St. Dié.

L'Eglise épiscopale de Verdun, pour Mgr. L. Rossat, transféré de l'Eglise épiscopale de Gap.

L'Eglise épiscopale de Spalatro pour Mgr. L. Pini, transféré de l'Eglise épiscopale de Sébenico.

L'Eglise épiscopale d'Avellino, pour le très-révérénd P. Joseph Marie Maniscalco d'Alexandria, ministre général des Mineurs-Observatins.

L'Eglise épiscopale de Gergenti, pour le T. R. P. Dominique Marie-Joseph Ló Jacano, général de la Congrégation des Clercs réguliers Théatins.

L'Eglise épiscopale de Piazza, pour le R. P. François Brunaccini, professeur de l'Ordre de St. Benoît, congrégation du Mont-Cassin, et abbé du même Ordre dans le monastère de Piazza.

L'Eglise épiscopale de St. Dié, pour Mgr. D. V. Manglard, prêtre de Paris et curé de St. Eustache de cette ville.

L'Eglise épiscopale de Gap, pour M. J. J. Déperly, prêtre de Chambéry,

chanoine et vic. gén. de Belley.

L'Eglise épiscopale de Blois pour M. A. Fabre-Désessarts, prêtre de Valence, vic. gén. et doyen du chapitre de Blois.

L'Eglise épiscopale de Limoges, pour M. B. Buissas, prêtre de Toulouse, chanoine, archevêque de l'Eglise métropolitaine de cette ville.

L'Eglise épiscopale de Sibarria, pour M. G. Baïassa, prêtre du diocèse de Vespriam, chanoine de la cathédrale de cette ville.

L'Eglise épiscopale de Altobesco *in partibus infidelium*, pour le R. P. G. J. de Matta, prêtre de la Congrégation de la mission, nommé coadjuteur avec future succession de l'évêque actuel de Macao.

L'Eglise épiscopale de Mezo *in partibus infidelium*, pour M. F. Grossmann, prêtre de Warmie et chanoine de la cathédrale de cette ville, nommé suffragant de ce diocèse.

Après avoir pourvu toutes ces Eglises ainsi qu'il vient d'être dit, Sa Sainteté a reçu les instances pour le *Pallium* en faveur des Eglises épiscopales unies d'Ostie et de Velletri, et des Eglises métropolitaines de Rouen et de Sorrento.

Enfin les cardinaux Micara et Mattei, élus évêques suburbicaires, ont fait entre les mains de Sa Sainteté le serment ordinaire.

—Une lettre particulière de Rome annonce que, la veille du consistoire, M. Frédéric Hurter, le célèbre écrivain de la vie d'Innocent III, a abjuré le protestantisme entre les mains du cardinal Ostini.

FRANCE.

—Une neuvaine a commencé dimanche à Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille, pour obtenir du ciel le rétablissement de la santé de Mgr. de Forbin-Janson, évêque de Nancy. Le vénérable prélat se trouve en ce moment à la campagne de son frère, aux environs de Marseille. Vu son état de faiblesse, les médecins lui ont prescrit, avant tout, le repos d'esprit le plus complet et un silence presque absolu.

ANGLETERRE.

—Dans un meeting très-nombreux tenu dernièrement à Brindle par l'association charitable catholique, instituée pour le soulagement des pauvres catholiques malades ou dans la détresse, le Révérend J. G. Morris fit un discours dans lequel il mentionna qu'il avait travaillé dans la mission de Lancashire depuis l'an 1807, et que, par la grâce de Dieu, son ministère n'avait pas été sans quelque succès. Il avait laissé à Preston 17 mille catholiques sur une population de 25,000 âmes. Lorsqu'il se rendit à Wakefield, il n'y avait trouvé que 28 catholiques, mais il a pu à Dieu d'en accroître le nombre de plus de 800. Il avait fondé une mission à Dewsbury, où il avait formé une congrégation de 350 personnes. On avait donc des actions de grâces à rendre à Dieu des progrès que la religion faisait dans le Yorkshire. Le révérend M. Jarret lui avait succédé à Wakefield, et il s'était séparé de son troupeau avec les meilleurs sentiments d'estime, d'affection et d'amitié.

*Eglise catholique de Saint-Georges, à Londres.*—Personne en France ne connaît mieux que nos lecteurs le mouvement religieux de l'Angleterre, et ne s'y intéresse avec un intérêt plus fraternel. Ils y ont applaudi de tout leur cœur, ils l'ont secondé de leurs vœux, de leurs prières, de leurs aumônes. Nous venons aujourd'hui leur demander de redoubler de zèle et de sacrifices pour le succès de l'une des œuvres les plus importantes qu'aient entreprises le courage et la foi des catholiques anglais. Il s'agit d'achever, au plus vite la magnifique église de Saint-Georges, à Londres dont voici en peu de mots l'histoire.

M. l'abbé Doyle, curé de la paroisse de Saint-Georges, fut, au milieu de ce grand mouvement de retour, dont le développement et le progrès continuels nous ont tant consolés, un de ceux dont l'ardeur osa le plus de choses, et par conséquent accomplit le plus de bien. Depuis longtemps il gémissait de l'insuffisance des pauvres chapelles catholiques dispersées dans la vaste et riche capitale de l'Angleterre. Celle qu'il desservait surtout était misérable. Son extrême indigence ne convenait ni à la pompe de notre culte, ni à la sainte majesté de nos mystères; son extrême petitesse ne pouvait contenir la foule chaque jour croissante des fidèles. Animé de la foi qui opère des prodiges, M. l'abbé Doyle conçut, dans ce dévouement, le gigantesque projet d'élever au sein même de l'hérésie, et sous les yeux du prince de la puissante hiérarchie anglicane, un monument digne à tous égards de la religion universelle, capable de rappeler par son architecture, par sa grandeur, par sa richesse, les jours où la foi était le plus énergique sentiment du cœur de l'homme et le plus puissant mobile de ses actions. Le digne prêtre n'avait aucune ressource personnelle. Les catholiques anglais, que trois siècles d'oppression ont appauvris, étaient d'ailleurs accablés sous les fardeaux d'immenses besoins: le support du clergé, l'entretien du culte, l'établissement de nouvelles missions dans toute l'Angleterre et ses colonies. On se récria contre les projets du curé de Saint-Georges; on le taxa d'impudence et de folie, et en même temps les partisans de l'erreur, les hérétiques despotiques se répandirent en menaces. Cependant l'œuvre crût. D'abord semence imperceptible et méprisée elle a grandi comme l'arbre de l'Évangile, et aujourd'hui, grâce aux prodigieux efforts des bons et vrais catholiques, de ceux qui ne craignent pas d'entreprendre, d'apporter leur obole et leurs prières, dès qu'il s'agit de la gloire de Dieu, la nouvelle basilique, chef-d'œuvre du pieux et hardi génie de Welby, Pugin, est presque terminée.

Mais au moment d'achever, et après avoir recueilli en aumône, et dépensé depuis quatre ans, environ 400,000 fr., M. l'abbé Doyle a vu s'épuiser entièrement ses ressources et celles de ses amis. Le protestantisme an-

glican, qui a vu avec tant de colère s'élever rapidement les murs du pieux édifice, se réjouit du ralentissement des travaux. Il connaît les embarras du fondateur, mais il ne sait pas ce que la charité peut faire. M. l'abbé a songé à cette généreuse France, avec les dons de laquelle on bâtit des églises dans le monde entier. Il vient fortement recommandé par son évêque et par tous les vicaires apostoliques de l'Angleterre, solliciter l'aide et le secours de la France catholique.

Nous osons lui prédire qu'il sera bien reçu, et qu'il ne s'en retournera pas les mains vides. En attendant le jour prédit par M. de Maistre, et, depuis lui, chaque jour plus visible à l'horizon du temps; où l'on chantera de nouveau la sainte messe sous les voûtes outragées de Westminster, il nous sera doux de penser que l'on célèbre dignement nos adorables mystères dans un noble édifice, élevé par la seule charité; il nous sera doux de dire que la France catholique a posé sa pierre et qu'elle a son nom dans ce premier monument de retour de nos frères. Dernièrement la banque d'Angleterre éprouva de graves besoins, la banque de France y pourvut. Ce que les hommes d'argent ont fait pour les hommes d'argent, les hommes de foi ne le feront-ils pas pour les hommes de foi? La générosité de la banque ne l'exposait sans doute à rien perdre, mais la nôtre sera mieux et plus sûrement récompensée. Oui, il faut que l'église de Saint-Georges s'achève, et qu'elle soit magnifique; plus les ressources sont exigües, plus l'œuvre doit être grande. Que cette maison de prières, construite pour les pauvres, avec les deniers des pauvres, étonne l'orgueil de la générosité hérétique. On verra, dans Londres, que les papistes savent faire quelque chose pour leur foi, et Dieu sera glorifié.

## NOUVELLES POLITIQUES.

### CANADA.

*Association de la Délivrance.*—M. Fabre, trésorier de l'association de la Délivrance, accuse réception des sommes suivantes:  
De l'honorable Pierre Boucherville, sa souscription, £S 0 0

M. F. X. Garneau a été nommé, le 17, Greffier de la Corporation en remplacement de George Fuvoye; c'est une bonne acquisition pour le conseil et la nomination de M. Garneau a rencontré l'approbation générale.

*Trait de courage.*—Un enfant en se baignant l'autre jour au palais fut atteint par un dogue énorme qui l'aurait infailliblement noyé, si un jeune Canadien dont nous n'avons pu nous procurer le nom ne se fut élancé à la nage pour voler à son secours; il ramena au rivage l'enfant prêt à disparaître sous l'eau; et qui grâce à son courageux libérateur en a été quitte, pour une morsure à l'épaule.

*Industrie du Pays.*—Nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'une nouvelle manufacture de draps du pays vient de s'établir à la Pointe-aux-Trembles par les soins de l'industriel M. Bezet: M. Bezet au moyen d'une rémunération très légère convertit en étoffes de toutes couleurs les laines qu'on veut bien lui confier; cet avantage n'en est pas un petit pour les cultivateurs qui souvent n'ont pas le temps de tisser leurs laines eux-mêmes.

*Meurtre.*—Un habitant de Sainte-Scholastique nommé J. B. Vannier, n'a été trouvé mort près de chez lui. Il avait la tête presque séparée du tronc à coup de hache, et avait aussi reçu d'autres blessures en différentes parties du corps. Un de ses voisins est soupçonné d'être l'auteur de ce meurtre atroce.

*Les prisonniers du saladin.*—La commission spéciale pour connaître des pirateries et autres crimes commis sur mer, s'est assemblée à Halifax le 10 du courant, pour régler les préliminaires du procès de l'équipage du Saladin. La commission se compose du vice-amiral sir Charles Adams, du grand-juge de la Province et des juges Hill, Bliss et Halliburton.

Nous apprenons à l'instant par les papiers d'Halifax que la cour suprême d'amirauté les a trouvés coupables jusqu'au dernier et condamnés à mort en conséquence.

### FRANCE.

*Séance de la Chambre des Députés.*—Personne jusqu'ici ne s'était beaucoup occupé de la guerre que Montevideo et Buenos-Ayres se font sur les rives de La Plata. Après la séance du 29 mai, ou plutôt après le discours de M. Thiers, qui est à lui seul toute la séance, cette indifférence n'est plus possible. En effet la question *montevidéenne* ne touche pas seulement aux intérêts de quelques milliers de nos compatriotes, elle touche à notre honneur national. La solution qui lui sera donnée peut relever ou ruiner complètement l'influence de la France dans l'Amérique du Sud.

On sait que la république Argentine, présidée par Rosas, fait depuis quinze mois une guerre acharnée à Montevideo, et que, sur les Français établis dans cette ville, quatre mi lie, à peu près, ont pris les armes pour sa défense. Certes nous ne croyons pas que le gouvernement français soit obligé d'adopter toutes les querelles que ses nationaux peuvent se faire à l'étranger: respecter les lois du pays qui vous a donné asile, ne prendre aucune part à ses affaires intérieures ou extérieures, telle est la règle que tout étranger doit suivre partout. De ce point de vue nous n'admettons pas, on ne peut pas admettre, que le gouvernement français soit en devoir ni droit de soustraire aux chances de la guerre, aux vengeances de Rosas, ceux de nos compatriotes qui portent les armes contre la république Argentine, dont l'énergique résistance a seule empêché jusqu'ici la défaite de Montevideo.

Mais la question ne saurait être posée de cette manière. En effet, en prenant part à la guerre entre la république Argentine et l'Uruguay, les Français n'ont fait que remplir un engagement contracté par la France, qu'elle a à un ordre d'arrêt de notre consul. C'est la résulte préemptoirement du discours de M. Thiers.

Voici les faits en résumé:

En 1833, au nos instances, Montevideo prit part à la guerre que nous faisons alors à Rosas. Lorsque la paix fut conclue, notre agent, M. l'amiral de Mackau, aujourd'hui ministre de la marine, stipula que nos alliés ne pourraient être inquiétés à cause du secours très important qu'ils nous avaient prêté. Cette clause n'a pas été remplie. A peine avions nous quitté les rives de La Plata, une *rosas* envoya une armée contre Montevideo après différents retards et différents incidents que M. Thiers a merveilleusement expliqués, notre consul, M. Pichon, invita les Français à former une légion pour défendre, contre les hordes sauvages de la république Argentine, leurs femmes, leurs enfants et leurs propriétés: ce sont à peu près les termes.

Cet ordre a été ponctuellement suivi. Mais depuis, et alors que nos compatriotes étaient gravement compromis, le consul de France a changé d'avis et commandé la neutralité la plus absolue. On ne l'a pas écouté, et M. Thiers nous semble avoir prouvé que cela était impossible, vu les garanties dérisoires qui étaient offertes, et que M. Pichon avait acceptées, conformément sans doute aux instructions du Ministère. Enfin, après plusieurs avertissements, le consul a déclaré les Français déchus de leur neutralité, demandé ses passeports, ce qui équivaut presque à une déclaration de guerre, et aujourd'hui nos vaisseaux sont le blocus de Montevideo occurrément avec la station anglaise. Ainsi, d'alliée de Montevideo, la France est à peu près devenue son ennemie, et cela en dépit de conventions formelles.

## LES DELICES DU BENGALE.

EXTRAIT DES MÉMOIRES D'UN OFFICIER ANGLAIS.

Chargé de passer en revue un régiment d'indigènes, dès la pointe du jour je montai à cheval pour me rendre au camp. J'étais d'assez mauvaise humeur, et non sans sujet. D'abord il faisait un brouillard qui rendait l'air fort humide, et, comme tous les officiers au Bengale, je ne portais qu'un habit de fine toile, sous lequel, du reste, grâce à l'empois dont on l'avait imprégné, je me trouvais aussi mal à l'aise que si j'eusse été vêtu de bougrain; et puis j'avais perdu. Je chevauchais donc tristement en pestant contre ma monture, qui, selon l'aimable coutume des arabes pur sang, bronchait à toute minute. D'ailleurs, je me sentais blessé dans mes présomptueuses idées touchant la dignité humaine quand mes regards tombaient sur le jeune nègre attaché à mon service en qualité de groom, et que je voyais courir pieds nus à mes côtés, tant pour chasser les mouches qui osaient attaquer ma noble bête que pour prendre la bride dès qu'il me plaisait de descendre. Il faut croire que l'Européen, une fois aux Indes, oublie bien vite qu'un Indien est un homme. Autrement, aurait-il l'impudence d'affecter avec lui tant de prétentions à la supériorité, et de se poser, comme il le fait, en souverain maître de la création? aurait-il le cœur de souffrir qu'un être d'une nature exactement semblable à la sienne, sauf la couleur de l'épiderme, remplisse journellement les plus serviles, les plus dégradantes, les plus révoltantes fonctions? Par exemple, ce pauvre groom, à propos duquel je faisais ces réflexions, avait souvent couru auprès de moi pendant vingt et même trente milles, haletant et les pieds déchirés, sous les feux d'un soleil torréfiant, sans que j'eusse songé un seul moment à me reprocher ma cruauté, tant l'habitude avait émoussé ma sensibilité.

Nos plus beaux corps de troupes me sont connus, et j'ai visité plusieurs des camps du continent; mais je n'ai vu aucun régiment qui eût meilleure tournure que celui des Sepoys, que j'avais à passer en revue. L'Indien, à la vérité, est moins fort que l'Anglais; mais pour la fermeté, la constance, la résolution, pour l'empressement à obéir sans question ni murmures, il n'y a point de soldat au monde qui l'emporte sur le Sepoy. Le Sepoy, pourvu que le riz ne lui manque point, ne se préoccupe pas plus de sa nourriture que de se coucher; et, du reste, il se présente d'aussi bonne grâce au feu qu'à la parade.

La revue terminée, et lorsque le régiment eut manœuvré devant moi sous la direction du sergent-major européen, lequel a rang au-dessus des capitaines indigènes; après avoir reçu et rendu le salut de MM. les officiers indiens, j'allai faire l'inspection de l'ambulance, à titre d'officier de service; puis, en un train de galop, je me rendis chez mon ami Thompson, notre adjudant, qui m'avait invité à déjeuner.....

En sortant de table nous fumes une partie de paume, ensuite nous épuisâmes lentement un faisceau de cigares parfumés; après quoi nous descendîmes à la cave pour goûter d'une barrique de claret

que mon ami avait reçue de Calcutta... Mais, oh douleur! impossible d'en avaler une goutte! Un rat musqué avait passé sur le tonneau, et le vin était à jamais infecté.

Quand je revins à mon logement, j'y trouvai un capitaine indigène, qui, ses souliers dans les mains, marcha droit à ma rencontre, et, criant d'une voix de stentor: *Halle!* s'arrêta court devant moi. Alors il me salua militairement, me dit qu'un soldat vient de mourir à Pambulance, me salua de nouveau, puis, pour me quitter, il se fit à lui-même le commandement bien connu: *Demi-tour! En avant, marche!* qu'il exécuta avec toute la raideur requise. A peine était-il parti que successivement entrèrent un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent et un caporal, tous indigènes aussi, et chacun d'eux m'apprit de la même manière une nouvelle de même nature. Cinq décès en un jour! Je courus rendre compte au colonel de ce triste événement. Il s'en étonna d'autant plus que jusqu'alors il avait considéré notre cantonnement comme très-sain. Il fit appeler les chirurgiens-majors: ils nièrent la chose; il fit appeler l'adjudant: l'adjudant répondit qu'il fallait que je fusse devenu fou. Enfin, après un terrible remue-ménage, il fut avéré qu'un seul homme était mort. Mais, conformément à l'étiquette militaire du pays, le fait avait dû être dénoncé à l'officier de service par un titulaire de chaque grade; et voilà ce que j'ignorais, et l'on ne se gêna guère pour rire à mes dépens.

En m'en retournant, je rencontrai une jeune lady pour laquelle je professais un sincère dévouement. Elle se promenait en palanquin, escortée par un détachement de lanciers, son père étant un officier-général. Au beau milieu du récit que je lui faisais de ma dernière mésaventure, elle poussa soudain un cri déchirant... Un mille patte long de huit pouces environ s'était attaché à son joli pied. Ses porteurs s'arrêtèrent, frappés de stupeur. Notre chirurgien, qui se trouvait avec moi, écrasa aussitôt l'insecte, et milady est reportée chez elle en toute hâte. Au bout de onze semaines, souffrant toujours beaucoup, elle s'embarqua pour aller consulter un chirurgien en Europe; mais là, forcée lui fut de subir l'amputation.

N'est-il pas bien naturel que je déteste un pays où l'un de ces accidents dont tout le monde est sans cesse menacé, dans la joie des plaisirs comme dans le tracis des affaires, m'a privé brusquement de la société d'une charmante dame?

Je venais de quitter le chirurgien quand, passant devant la maison de notre major, j'eus l'idée de lui rendre visite. Pendant ma conversation avec lui et sa femme, mes yeux se dirigèrent par hasard vers le plafond, et je remarquai quelques petits insectes qui s'agitaient autour d'une poutre transversale. Voilà qu'il en tombe un sur le plancher, et que, tout en causant, je me mets à l'agacer du bout de ma badine. Le major me demande ce que je fais là: je ramasse l'insecte et le lui montre avec insouciance. Il ne l'a pas plus tôt aperçu, qu'il devient pâle comme la mort. "C'est une fourmi blanche!" s'écrie-t-il, c'est une fourmi blanche! De grâce, ma chère, dit-il à sa femme, qu'à l'instant même tous nos effets soient emballés, et que sans perdre une minute on les enlève de cette maison!... C'est une fourmi blanche!... Milady quitta précipitamment la chambre, et je demandai une explication.

—L'insecte que vous tenez-là dans votre main, me répondit le major, est si destructeur et se multiplie avec une rapidité si extraordinaire, que le propriétaire de la plus solide maison des Indes, pour peu qu'un seul individu de cette espèce s'y offre à ses regards, s'empresserait de la désertir, ne songeant qu'à se distraire au danger presque certain d'être écrasé sous ses ruines. Vingt-quatre heures suffisent aux rongreuses fourmis blanches pour réduire en poudre la solive la plus épaisse: et puisqu'elles sont maintenant dans mon toit, rien au monde ne saurait me déterminer à coucher encore une nuit ici. Il y a plus: mon déménagement effectué, je ne me servirai d'aucune de mes hardes qu'elle n'ait été visitée attentivement et nettoyée à fond, de peur de porter quelque part une de ces dévastatrices petites bêtes.

—Encore un motif, dis-je en souriant, pour s'applaudir d'habiter cette terre aimée des cicux. Et je m'en allai dîner à ma table d'hôte.

Jamais repas servi ne m'avait paru plus appétissant; notre cuisinier semblait s'être surpassé. Comme nous venions de prendre place, un léger bourdonnement se fait entendre.... Et chacun de se lever. A notre nez, à notre barbe, un petit essaim de punaises volantes s'était abattu sur nos plats. Or, à peine effleurée par cette mouche de malheur qui pullule au Bengale, toute viande, corrompue aussitôt, contracte une odeur et une saveur nauséabondes. Il fallut donc attendre qu'on nous eût fait un autre dîner.

Dans l'après-midi, je voulus assister à une cérémonie religieuse

du pays en l'honneur de leur fameux Wismon... Ils nomment cela le ou la *Doorgah-Poojah*. Mon cœur saigna quand je les vis immoler à leur vilaine diablerie d'idole à quatre bras une pauvre jeune chèvre qui avait bonne envie de vivre. J'eus mes vêtements tout souillés de la poussière dont j'avais été aspergé, sans compter les vapeurs embaumées qui s'exhalaient de tous ces corps oints d'huile rance.

Je gagnai enfin mon lit, ou plutôt mon bois de lit, car, vu la chaleur intolérable du climat, mon coucher, comme celui de tout le monde, ne consistait qu'en une natte garnie de deux draps, laquelle, suspendue des quatre coins aux colonnes d'un bois de lit, de telle façon que l'air pût librement circuler par dessous, était surmontée d'une sorte de cage en gaze qui tenait les moustiques à distance, et les pieds de la couchette posaient dans des terrines pleines d'eau, précaution indispensable contre les incursions des fourmis.

Au bout de deux heures, une violente cuisson au visage me réveilla, et bientôt, à la faveur de ma veilleuse, je découvris sur ma moustiquaire une petite déchirure qui n'avait pas été remarquée. C'est par là que l'ennemi s'était introduit dans la place. Je fus obligé de me lever et de me bassiner avec de l'eau de chaux, tandis qu'on me préparait une autre moustiquaire.

Je ne tardai pas à me rendormir, mais pour peu de tems. Réveillé en sursaut par un bruit étrange, j'en cherchais des yeux la cause.... J'aperçois sur une table, à deux pieds de mon lit, une *cobra manilla*, le plus dangereux de tous les serpents.... Je restai saisi d'horreur. Jamais je n'oublierai ce moment terrible, dont j'essayerais en vain de peindre les angoisses. L'aimable animal, qu'avait sans doute attiré la lumière, parcourait rapidement la table dans tous les sens, et de minute en minute j'étais fondé à craindre qu'attiré maintenant par les esprits animaux émanés de mon corps, il ne prît cette direction. J'appelai donc au secours d'une voix étouffée. A ce cri, mon fidèle *Terre-Neuve* se précipite d'un seul bond dans ma chambre et accourt vers mon lit. Le serpent alors se replie sur lui-même. Comme fasciné, je ne pouvais détourner ma vue du reptile. Hélas! mon pauvre chien, accoutumé à épier mes moindres desirs dans mes regards, regardant avec quelle fixité ils s'attachaient sur la table, y pose aussitôt ses deux pattes de devant.... Plus prompt que l'éclair, le serpent s'élance, le pique à la gorge et disparaît. Les domestiques arrivèrent. En dépit des recherches les plus minutieuses, il fut impossible de retrouver la *cobra manilla*. Quand à mon infortuné *Terre-Neuve*, je le vis bientôt expirer dans d'affreuses convulsions.

Je me levai de nouveau, et cette fois je me rhabillai. Dès le lendemain, je sollicitai mon retour en Europe; et aujourd'hui je n'ai pas de plus grand plaisir que de contredire ces braves gens qui, par sottise ou par ignorance, vantent avec emphase les délices du Bengale.

(Traduit de l'anglais par CH. LEMESTRE)

#### DÉCES.

—Décédé à St. Antoine de Tilly le 13 de ce mois, un vieillard inconnu, de décrépitude extrême. Tout ce qu'on a pu comprendre de ses paroles, est qu'il se nommait Sivoix, et était originaire de la paroisse de Chambly.

#### AVIS.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à St. Clément au presbytère ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

VENDREDI, 7 août prochain à 9 HEURES A. M. seront vendus par ENCAN, au presbytère de St. Clément de Beauharnais, tous les meubles de ménage, les livres, les animaux et autres effets de la succession de feu M. J. Z. CARON.

#### ATTENTION.

LE SOUSSIGNÉ, à la sollicitation de plusieurs amis, se propose d'entreprendre la COLLECTION des comptes de ceux qui voudront bien lui confier, à des conditions raisonnables, (entendant parfaitement cette branche), soit à la ville ou à la campagne. Il fournira les meilleures recommandations d'honnêteté et de sobriété à ceux qui désireront l'encourager; il parle parfaitement les langues anglaise et française, ce qui est un avantage pour ceux qui font des affaires avec des personnes qui ne parlent qu'une seule langue. Les propriétaires de journaux, pamphlets, bureaux publics, etc. etc. sont respectueusement priés de faire attention à l'annonce du soussigné, principalement ceux qui sont dans la nécessité de faire collecter, ils y trouveront un avantage sensible.

G. N. GOSSELIN.

N. B.—M. G. se chargera aussi de la distribution de lettres (sanitaires), pamphlets, circulaires, ainsi que de l'agence des journaux etc. etc. S'adresser, rue Notre-Dame, chez M. C. P. Leprohon, libraire ou au bureau de l'*Aurore*, rue St. Amable, près du marché-neuf.

Montréal, 24 juillet, 1846.



SERONT VENDUS MERCREDI, 31 du présent, au presbère de Nicolet, les EFFETS D'ÉGLISE, et les LIVRES de feu M. LEPRONON curé de la paroisse de Nicolet. Cette VENTE n'aura lieu que sur les DEUX HEURES P. M. à la suite des exercices littéraires du Séminaire.

Trois-Rivières, 19 juillet.

P. ARCHAMBAULT, Vic. Gén.

B. FORTIN, Ptre. Chap.

Exécuteurs testamentaires.

### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19<sup>me</sup> Juillet 1844.

AVIS aux Miliciens qui ont servi durant la dernière guerre Américaine, dans "L'Infanterie Légère des Frontières, et Les Voyageurs Canadiens."

Ces deux Corps dans la version Française de l'annonce émanée de ce Bureau, sous la date du 20<sup>me</sup> Février dernier, ayant été accidentellement omis de la liste de ceux qui ont droit au *Scrip*, en récompense de leurs services, les Miliciens qui y ont servi, ou s'ils sont morts, leurs représentants sont avertis qu'ils peuvent réclamer le *Scrip*, en remplissant les formalités et conditions mentionnées en la dite annonce du 20<sup>me</sup> Février dernier.

### PROVINCE DU CANADA.



C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous qui ce présent verront, ou qui y sont concerné, — SALUT :

VU que le vingt-quatrième jour de Juin, dans l'Année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-vingt-neuf, il aurait plu à Son Excellence Sir JAMES KEMPT, alors Lieutenant Général et Commandant des Forces dans notre Province du Bas-Canada, et administrateur de notre dite Province, déclarer que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice Incorporée durant la dernière guerre avec les Etats Unis d'Amérique, seraient reçues jusqu'au premier jour d'Août, mil huit-cent-trente-un, et pas au-delà; et ordonner qu'un avis public à cet effet fut inséré dans "la Gazette Officielle de Québec," pour l'information de toutes personnes y concernées. Et vu qu'il nous a été représenté que par suite d'une erreur et méprise qui seraient glissées dans tous les avis publics insérés dans la dite "Gazette Officielle de Québec," par et en vertu de l'ordre en Conseil sus-mentionné, l'époque durant laquelle les demandes d'individus ayant droit à un octroi de terres pour leurs services militaires comme susdit seraient reçues, aurait été limitée au premier jour d'Août, mil-huit-cent-trente; par suite de ce que les individus sus-mentionnés seraient privés de l'occasion de former leurs demandes comme susdit. Et vu qu'une Requête nous aurait été présentée, signée de certains individus, y exposant avoir droit à des terres pour services par eux rendus comme susdit, et se plaignant que le temps limité spécifié dans ledit avis, ne leur aurait pas permis de transmettre leurs demandes à cet effet. Et ne voulant, Nous, permettre qu'une erreur et méprise de la nature de celle sus-mentionnée, lût détruire le véritable objet que le dit Ordre en Conseil avait en vue, et étant toujours désireux que les services rendus par Nos Sujets Loyaux Canadiens, reçussent leur due récompense, avons, et de lavis et du consentement de notre Conseil Exécutif, de et pour, notre Province du Canada, jugé à propos d'émettre cette Proclamation, à l'effet de déclarer et faire connaître, comme nous déclarons et faisons connaître, par ces présentes, que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, seront semblablement reçues durant l'année qui commencera le premier jour de Mars maintenant prochain, et qui expirera le premier jour de Mars, mil-huit-cent-quarante-cinq, que si elles eussent été transmises durant l'époque spécifiée dans l'Ordre en Conseil ci-haut mentionné; ce dont tous nos Aînés Sujets, et tous autres y concernés, devront prendre connaissance, et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émaner Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province-Témoin Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronet, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de Nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.: A Notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en Notre dite Province, ce vingtième jour de Février, en l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent-quarante-quatre, et de Notre Règne la septième.

C. T. M.

D. DALY, Secrétaire.

### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Kingston, le 20<sup>e</sup> Février 1844.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes que les Indivus qui, aux termes de la Proclamation émanée ce jour, ont droit à la récompense de Miliciens, sont ceux seulement qui ont servi dans le Bas-Canada, durant la dernière guerre Américaine dans les corps ci-après mentionnés, et qui n'ont encore reçu ni terres ni *Scrip* pour leurs dits services, à savoir: —

Les premiers, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, (ou Chasseurs Canadiens) et sixième Bataillon de Milice d'Elite, et incorporée.

L'Etat Major de Milice, en devoir actif.

Les Voltigeurs Canadiens.

Les Voyageurs du Commissariat.

Les Dragons Légers Provinciaux.

Les Dragons Canadiens.

Le Corps des Guides.

L'Artillerie de Milice.

Les Conducteurs d'Artillerie de Milice.

Auxquels Corps peuvent être ajoutés, ceux des Officiers et Miliciens, sans égard aux Corps dans lesquels ils ont servi, qui peuvent avoir été blessés ou faits prisonniers, et les représentants de ceux qui peuvent avoir été tués dans quelque combat avec l'ennemi.

Lorsque le devoir a été rempli par un substitut, tel substitut seul devra recevoir la récompense.

Lorsque le Milicien est mort, et qu'il n'a pas fait de testament, les personnes ci-après mentionnées seront reconnues pour ses représentants, et seront satisfaites en conséquence, dans l'ordre qui suit :

1e. — La Veuve.

2e. — Les Enfants.

3e. — Le Père et la Mère, ou le survivant.

4e. — Et enfin les Frères et Sœurs par parts égales.

Ces représentants devront produire un certificat régulier de sépulture ou autre preuve suffisante du décès du milicien, établir leur droit à réclamer comme tels, et à quelle des quatre catégories sus-mentionnées il appartient.

Toutes réclamations devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne.

Chaque réclamant devra produire, ou transmettre son congé, ou un certificat de service, accompagné d'un affidavit portant que tel congé ou certificat est le sien propre, qu'il a servi tel qu'il est mentionné, et qu'il n'a encore jamais, directement ou indirectement, soit par lui-même ou par autrui, obtenu de récompense de milice ou de l'armée, soit en terre ou en *Scrip*.

Lorsque le congé ou certificat de service ne pourra être produit, le réclamant devra faire connaître,

Le Bataillon ou Corps dans lequel il a servi,

Le nom et le grade de la personne qui commandait sa Compagnie, et déterminer,

S'il a servi sous son présent nom, ou sous quel autre,

Quel espace de temps, et en quel qualité il a servi,

S'il a été régulièrement congédié, quand et où.

Les déclarations de faits qui précèdent, et toutes autres relatives aux réclamations des miliciens, devront être faites sous serment, et par devant quelques personnes autorisées à administrer tel serment.

Les listes de réclamations seront publiées à mesure qu'elles seront reconnues et les personnes qui auront droit à la récompense seront satisfaites en *Scrip*, tel que prescrit par l'Acte des terres, et conformément, à l'échelle suivante :

A un Lieutenant Colonel, un *Scrip* au montant de £240, en commutation de 1200 acres de terres à 4s l'acre.

A un Major, un do. do. £200, pour do. de 1000 do. à do.

A un Capitaine, Chirurgien ou Paie maître, un do. do. £160, pour do. de 800 do. à do.

A un Subalterne, Assistant Chirurgien, Adjudant, ou Quartier Maître, un do. do. £100, pour do. do. 500 do. à do.

A un Sergeant Major, ou Sergeant Quartier Maître, un do. de £60, pour do. de 300 do. à do.

A un Sergeant, un do. de £40, pour do. de 100 do. à do.

A un Corporal ou Simple milicien, un do. de £20, pour do. de 100 do. à do.

Les *Scrips* émis pour les fins ci-dessus seront reçus par le gouvernement en paiement de ventes anciennes ou nouvelles de terres de la couronne, tel que pourvu par l'Acte des terres sus mentionné.

Toute personne demandant à recevoir un *Scrip* comme procureur d'un milicien, ou de ses représentants, devra produire une procuration en forme légale à cet effet.

Tous congés ou autres papiers produits ou transmis par ou de la part de quelque personnes, dont les réclamations seront rejetées, ne seront rendus aux personnes intéressées, (sur leur demande) que lorsque l'investigation de toutes les réclamations sera terminée.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PRE.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

PRE.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.